



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
Ville de Sainte-Marie

**Objet : Règlement numéro 454-11-2024**

#### AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance statutaire du 27 novembre 2024**, il a été adopté le règlement numéro 454-11-2024 « **Règlement concernant la régie interne des séances du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce – Abrogation des règlements numéros 420-01-2022 et 443-12-2023** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 28 novembre 2024.

Nancy Labbé  
Directrice générale  
et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné(e), Mireille Couture, de la municipalité de Saint-Isidore, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 1 et 4 de l'après-midi, le 13<sup>e</sup> jour de janvier 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 jour de janvier 2025



Mireille Couture